

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

---

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

#### **RAPPORT N°111220-01-FIN**

#### **BUDGET ANNEXE DU SERVICE CULTUREL - BUDGET PRIMITIF 2012**

Mme JAUBERT-BATAILLE précise que la gestion du Service Culturel « Scène de Pays » fait l'objet d'un Budget Annexe qui comprend deux sections Investissement et Fonctionnement.

Le projet de budget annexe 2012 joint au présent rapport est équilibré en dépenses et recettes :

Section Fonctionnement :	867 790.00 €
Section Investissement :	29 000.00 €

Il suppose un maintien de l'activité artistique de 2011 et comprend une évolution des coûts de gestion liés aux fluides et au reclassement du personnel qui représentent une dépense de l'ordre de 17 000 €. Cette dépense supplémentaire sera partiellement prise en compte par l'augmentation de la subvention d'équilibre qui passe de 380 000 € à 387 000 €.

Les tarifs actuels sont inchangés pour la Saison Culturelle 2012-2013.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le Budget Annexe du Service Culturel 2012 arrêté aux chiffres précités
- **VOTE** la subvention d'équilibre qui sera inscrite au Budget Général 2012
- **VOTE** les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT